



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 22/04/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et Gestion
de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports Exceptionnels

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

D982 Canteleu

À compter du 22 avril 2024 et jusqu'au 15 juillet 2024 inclus, travaux en trois phases.

Phase 1 :

Avenue Bernard Bicheray, de Rouen PR 1+ 020 au PR 1 + 090 vers Canteleu :

- Neutralisation de la voie de droite, le long du parking en direction de la Cote de Canteleu, affectée au mouvement de tout droit et de tourne à droite afin de permettre la création d'un cheminement piéton accessible et sécurisé de jour comme de nuit pour assurer la continuité piétonne jusqu'au passage piéton. Deux voies restent en service dont une voie affectée au mouvement de tourne à gauche en direction du Chemin de Croisset et l'autre affectée aux mouvements de tout droit vers la Cote de Canteleu et de tourne à droite vers la rue Samuel Lecoeur.
- Limitation de la vitesse à 30 km/h au droit des travaux.

Rue Samuel Lecoeur :

.Vers Déville les Rouen :

- Réduction de la largeur de voie à 3.50m du PR 17+ 263 au PR 17 +285.
- #### .Vers Avenue Bernard Bicheray :
- Neutralisation de la voie de circulation affectée au mouvement de tourne à gauche vers l'avenue Bernard Bicheray.
 - Réduction à une voie de circulation affectée à tous les mouvements.

Phase 2 :

Avenue Bernard Bicheray, Rouen PR 1+ 020 au PR 1 + 090 :

.Vers Canteleu :

- Neutralisation de la voie de droite, le long du parking en direction de la Cote de Canteleu, affectée au mouvement de tout droit et de tourne à droite afin de permettre la création d'un cheminement piéton accessible et sécurisé de jour comme de nuit pour assurer la continuité piétonne jusqu'au passage piéton. Deux voies restent en service dont une voie affectée au mouvement de tourne à gauche en direction du Chemin de Croisset et l'autre affectée aux mouvements de tout droit vers la Cote de Canteleu et de tourne à droite vers la rue Samuel Lecoœur.
- Limitation de la vitesse à 30 km/h au droit des travaux.

- Dévoisement des deux voies de circulation maintenues.

Circulation réduite sur les 2 voies de circulation. .Vers Rouen :

- Neutralisation de la voie de circulation de gauche de l'avenue Bernard Bicheray à partir de l'intersection avec le chemin de Croisset. La circulation s'effectue uniquement sur (a voie de droite.

.Voie réservée TEOR :

- Circulation réduite sur la voie TEOR en site propre dans les deux sens de circulation. Réduction de la largeur des voies à 5.50m au niveau du passage piéton (PR 1+090).

Rue Samuel Lecoœur :

.Vers Déville-les-Rouen :

Voie réduite à 3.80m du PR 17+263 au PR

17+285

Vers Avenue Bernard Bicheray :

- Décalage de la signalisation lumineuse tricolore et du passage piéton associé face au 1 rue S. Lecoœur (PR 1 +305).

Phase 3 :

Avenue Bernard Bicheray, Rouen PR 1+ 020 au PR 1 + 090 :

.Vers Canteleu :

- Neutralisation de la voie de droite, le long du parking en direction de la Cote de Canteleu, affectée au mouvement de tout droit et de tourne à droite afin de permettre la création d'un cheminement piéton accessible et sécurisé de jour comme de nuit pour assurer la continuité piétonne jusqu'au passage piéton. Deux voies restent en service dont une voie affectée au mouvement de tourne à gauche en direction du Chemin de Croisset et l'autre affectée aux mouvements de tout droit vers la Cote de Canteleu et de tourne à droite vers la rue Samuel Lecoœur.

Rue Samuel Lecoœur,

Vers Déville les Rouen :

Voie réduite à 3.80m du PR 17+ 263
au 17 +285. . .

Vers Avenue Bernard Bicheray :

- Décalage de la signalisation lumineuse tricolore et du passage piéton associé face au 1 rue S. Lecoœur (PR 1 +305).

Côte de Canteleu (D982), Canteleu :

Vers Canteleu :

- Voie réservée TEOR neutralisée.
- Basculement de la circulation sur la voie réservée TEOR dans le sens montant du PR 1 +110 jusqu'au PR 1 +520.
- Neutralisation de la voie affectée au tourne à droite en direction de la Cote Guy de Maupassant à partir du PR 1+ 470.
- Rétablissement au PR 1 +520, circulation sur une voie jusqu'au croisement avec la côte Guy de Maupassant, Canteleu.

Côte Guy de Maupassant (D94E), Canteleu :

Sens Nord - Sud : Mise en impasse à partir du croisement avec la corniche du Bois Barbet. Route barrée à partir du cimetière, accès au cimetière et riverains maintenu.

- Déviation par la cote Guy de Maupassant direction Nord, avenue du President Allende (D94), Avenue Louis Pasteur, rue du Président Sénard, et côte de Canteleu (D982).

Sens Sud - Nord Mise en
sens unique jusqu'au
cimetièrè.

- o Dévoiemènt de la voie d'accès à la còte G de Maupassant suivant les travaux, largeur de voie conservée à la circulation de minimum 3,80 ml.

Rue Du Vallon, Canteleu :

.Croisement avec la Côte Guy de Maupassant, interdiction de tourner à gauche (direction D982).

Merci de reconnaître votre itinéraire afin de savoir si la déviation est adaptée à votre gabarit.

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

4/1

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)